L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 06/02/2024
Présent-es : **Victoire BEAUJOU , Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine LESNES, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Olivier MARTIN, Noémie SERRU
Pouvoirs : Olivier MARTIN à Alain DETOLLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
28 FEV. 2024

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2024/12 : Mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que deux réunions publiques ont eu lieu les 10 novembre 2023 et le 10 janvier 2024.

Lors de la première réunion, il était proposé au public de venir découvrir et comprendre ce qu'est un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) au travers de l'expérience concrète de nos voisins de la commune de Gentioux-Pigerolles qui a réalisé un ABC entre 2021 et 2023. La présentation a été réalisée par l'association « Le Champ Des Possibles » en présence d'élu.e.s de Gentioux-Pigerolles.

Lors de la deuxième réunion, les élu.e.s et habitant.e.s de Faux-la-Montagne et La Villedieu ont été conviés pour réfléchir d'une part, à une candidature commune et d'autre part pour établir la liste des thématiques à travailler dans le cadre du futur atlas.

- Concernant l'aide demandée à l'OFB celle ci sera de 80 % maximum et le reste à charge prévisionnel pour les deux communes est estimé à 6000 € sur 3 ans. Les communes perçoivent une dotation biodiversité chaque année qui sert au financement de ce type de projet. La dotation reçue en 2023 pour notre commune est de 11 397 €.

Madame la Maire informe le conseil que la candidature se fait sous la forme d'un appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui se déroule sur une période de 3 ans. Elle demande au conseil municipal de :

- valider la décision de candidater à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité,

- valider le projet de réponse conjointe à cet appel à projet avec la commune de La Villedieu,

- précise que le calcul des participations communales se baseront sur le montant de la DGF,

Le conseil municipal à l'unanimité valide les décisions décrites ci dessus .

A Faux-la-Montagne,

La maire,
Catherine MOULIN

Le secrétaire,
Francis Hoezelle

MAIRIE DE FAUX LA MONTAGNE (Creuse)